

Admission en formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant

Livret d'information et d'inscription

Formation Aide-Soignant

Cursus complet / Cursus partiel / Cursus passerelle



INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

7 boulevard des Nations
68093 MULHOUSE Cedex

☎ : 03 89 32 46 46

Directrice IFAS - IFAP

Muriel BRINGUET

mbringuet@arfp.asso.fr

Assistante Administrative IFAS - IFAP

Belmira GOMES DE MIRANDA

bgomes@arfp.asso.fr

Rentrée SEPTEMBRE 2026

Note à l'attention du candidat

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour l'admission en formation conduisant au diplôme d'État d'Aide-Soignant à l'institut de formation du Centre de Réadaptation de Mulhouse pour la rentrée de **SEPTEMBRE 2026**.

Nous vous invitons à envoyer votre dossier complet 15 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

Conformément aux arrêtés du 22 octobre 2005
du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions	23 FEVRIER 2026
Clôture des inscriptions pour les candidats se présentant aux épreuves de sélection.	Dossier à rendre avant le 22 JUIN 2026
Conditions générales	Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant . Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
Candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger	Pour les candidats résidant dans les départements ou territoires d'outre-mer ou à l'étranger, l'institut peut organiser l'épreuve d'admission (entretien) par visioconférence, sous la responsabilité des représentants de l'État, sous réserve qu'elles se passent aux horaires de la métropole.
<p>Pas de clôture des inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction hospitalière et agents de service relevant de la formation hospitalière continue justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes. Ils sont dispensés de l'épreuve de sélection et sont directement admis en formation sur décision du directeur de l'institut de formation. Un minimum de 20% des places autorisées par la Région Grand Est sont réservées à ces candidats. Sur dossier, voir liste des pièces à fournir page 5. 	
<p>Liste des diplômes permettant un allègement de la formation – Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessous, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé :</p> <p>DEAP - Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture BAC PRO ASSP - Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" BAC PRO SAPAT - Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" ASMS - Titre professionnel d'agent de service médico-social ADV F - Titre professionnel d'assistant de vie aux familles DEAES - Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social DARM - Diplôme d'assistant de régulation médicale DEA - Diplôme d'État d'ambulancier</p>	

Les dossiers et les pièces à fournir sont à adresser :

**A l'Institut de Formation Aide-Soignant du CRM
Belmira GOMES DE MIRANDA
7 boulevard des Nations
68093 Mulhouse Cedex**

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

PIECES A FOURNIR

Pour les candidats se présentant **AUX EPREUVES DE SELECTION**

- Fiche d'inscription** dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée datant de moins d'un an (*voir page 10*)
- RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)**
- Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité**, du passeport ou d'un titre de séjour
- Curriculum vitae** détaillé du candidat
- Lettre de motivation manuscrite**
- Document manuscrit, deux pages maximum :**
 - * décrivez les éléments du contexte de la situation personnelle ou professionnelle retenue ou de votre projet professionnel (précisez les grandes lignes de la situation ou du projet professionnel)
 - * expliquez les liens entre votre(vos) expérience(s), la formation et le métier d'aide-soignant, les valeurs professionnelles
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour **valide pour toute la période de formation**
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant

PIECES A FOURNIR

Pour les **AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS** qualifiés de la fonction publique hospitalière et les **AGENTS DE SERVICE** justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

- Fiche d'inscription** dûment remplie, datée et signée, avec une photo d'identité agrafée datant de moins d'un an (*voir page 10*)
- RQTH (copie de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)**
- Photocopie lisible, recto verso de la carte nationale d'identité**, du passeport ou d'un titre de séjour
- Curriculum vitae** détaillé du candidat
- Attestation de travail**

Vous avez besoin de renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter

Belmira GOMES DE MIRANDA – poste 4771

☎ 03 89 32 46 46 - BGomes@arfp.asso.fr

Appels du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 - mardi et jeudi de 13h30 à 16h30

MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION

Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien (15 à 20 minutes) destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidats à suivre la formation.

RESULTATS

A l'issue de l'étude des dossiers, le jury établit une liste principale.

La liste des candidats déclarés admis est affichée à l'Institut au CRM dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.
Toutes notes en dessous de 10 sera éliminatoire.

Date d'affichage des résultats : 09 JUILLET 2026 - 10 heures

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de son inscription sur la liste.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

CAPACITE D'ACCUEIL

38 élèves (annuel)

RENTREE

Rentrée : 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 (date à confirmer ultérieurement)

ANNEXE
CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA
FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

Les attendus et critères nationaux sont les suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitude d'observation à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

ADMISSION EN IFAS

Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 et du 5 février 2021

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans. Un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

1° Soit, de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans ;

2° Soit, de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins trois mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

A compter de la date de confirmation d'admission par l'institut, les candidats disposent d'un délai de sept jours ouvrés pour valider leur inscription en institut de formation.

L'admission définitive est subordonnée par :

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant **d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;

2° **A la production, au plus tard le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit **les obligations d'immunisation et de vaccination prévues** le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} du livre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.



Concernant le **certificat médical de vaccinations** :

- Vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP) : **obligatoire**
- Vaccination contre l'hépatite B : **obligatoire**
- Vaccination ROR (recommandé)

Compte tenu des délais à respecter entre les différentes vaccinations, nous vous invitons à faire vérifier AU PLUS TOT votre couverture vaccinale.

Nom de Famille :	Nom d'Usage :	Prénoms :
Nationalité :	Date de naissance :	Age :
Lieu de naissance :	Département ou Pays :	
Adresse :		
Ville :	Code postal :	
Téléphone fixe :	Mobile :	Adresse e-mail :
Situation familiale : (entourez la mention utile) Célibataire – Marié(e) – Pacsé(e) – Concubin(e) – Veuf(ve)		
VOTRE SITUATION AU MOMENT DE L'INSCRIPTION <i>Cochez la case correspondante</i>		
<input type="checkbox"/> Lycéen	<input type="checkbox"/> Classes préparatoires concours	<input type="checkbox"/> Études ou Formations universitaires ou supérieures
<input type="checkbox"/> Salarié : <input type="checkbox"/> CDD ou <input type="checkbox"/> CDI	<input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi	<input type="checkbox"/> Aucune activité _____
Je suis titulaire d'un diplôme permettant un allègement de la formation :		
<input type="checkbox"/> DEAP Auxiliaire de Puériculture	<input type="checkbox"/> Bac ASSP	<input type="checkbox"/> Bac SAPAT
<input type="checkbox"/> DEA Diplôme d'État d'Ambulancier	<input type="checkbox"/> ADVF Titre professionnel d'assistante de vie aux familles	<input type="checkbox"/> CAP AEPE Accompagnement Éducatif Petite Enfance
<input type="checkbox"/> DARM Diplôme d'Assistante de Régulation Médicale	<input type="checkbox"/> DEAS Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social	<input type="checkbox"/> ASMS Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes.		
Fait à : _____	le _____	Signature : _____
DOSSIER COMPLET LE :	SIGNATURE DE LA DIRECTION DE L'IFAS :	